

CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2025

Délibération n°028-2025

Demande de subvention à la Région pour l'organisation d'un festival de théâtre

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 mai 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Brigitte GAYAUD
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture et du patrimoine, la Région Occitanie a mis en place un dispositif « Diffusion de proximité » qui permet, pour les communes de moins de 15 000 habitants, la prise en charge d'une partie du coût de programmation de spectacles créés et joués par des équipes artistiques dont le siège social se situe en Occitanie.

Ainsi, dans le cadre de la « Stratégie Culture partout et pour tous Occitanie 2022-2028 », adoptée en décembre 2021, le dispositif veut contribuer à répondre tout à la fois à des enjeux de présence artistique diversifiée sur les territoires, de consolidation des filières et de développement durable. La Région contribue à hauteur de 40% du prix de vente du spectacle HT et hors frais annexes.

Le projet de festival de théâtre proposé par la Commission culture a été retenu et inscrit au budget 2025.

Les dates de représentation ont été arrêtées et les spectacles retenus : la pièce « Vancouver » le 10 octobre, et la pièce « Je t'épouse si tu maigris » le 7 novembre suivant. Ces spectacles seront produits par l'Association le Quai des Arts, de Beaucaire.

Leur coût total, d'un montant de 4 000€HT, non soumis à la TVA, est éligible à l'aide de la Région Occitanie, et il est donc proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
Spectacle « Vancouver »	1 550	Commune	2 400
Spectacle « Je t'épouse si tu maigris »	2 450	Région (40%HT)	1 600
TOTAL	4 000		4 000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif principal 2025,
Vu le dispositif d'aide à la diffusion de proximité initié par la Région Occitanie,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le plan de financement prévisionnel du festival de théâtre 2025
2. De solliciter l'aide financière de la Région au titre du dispositif « Diffusion de proximité » au taux le plus élevé possible.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

